

Décision de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure de consultation relative au lot n°2 « Fourniture et maintenance de bornes aériennes ou enterrées de collecte en apport volontaire » du marché M2017-002 « Fourniture, maintenance et renouvellement de contenants pour les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est »

Administration Générale - Décision 2018-58

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure formalisée ayant pour objet la fourniture, maintenance et renouvellement de contenants pour les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est - lot n°2 « fourniture et maintenance de bornes aériennes ou enterrées de collecte en apport volontaire »

Vu l'avis de publicité publié sur le profil d'acheteur, au BOAMP (sous le n°17-176762) et au JOUE (sous la référence 2017/ S 243-505882), le 15 décembre 2017,

Vu l'avis rectificatif publié sur le profil d'acheteur, au BOAMP (sous le n°18-7205) et au JOUE (sous la référence 2018/S 013-025699) le 17 janvier 2018 ayant pour objet de repousser la date limite de réception des offres au 29 janvier 2018,

Vu le registre de dépôt des candidatures et des offres,

Vu le rapport de présentation,

Vu la proposition du groupement **SASU RECOS / RECOS GMBH**, représenté par Monsieur Kévin ROTHERM, situé au 6 Bis Rue Grange Dame Rose 78140 Vélizy Villacoublay,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 16 février 2018 décidant d'attribuer le lot 2 au groupement **SASU RECOS / RECOS GMBH**,

Considérant qu'il est apparu, après la décision de la CAO, que le groupement **SASU RECOS / RECOS GMBH** avait remis une offre irrégulière au sens de l'article 59.I du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et que cette offre devait donc être éliminée,

Considérant que les autres soumissionnaires ont été déliés de leur offre par l'envoi des courriers de rejet,

Considérant que des erreurs matérielles avaient été commises lors de la rédaction des pièces du marché public impossibles à corriger sans remettre en cause les conditions de la consultation,

Considérant qu'il apparaît nécessaire au vu de ces éléments de déclarer le lot n°2 sans suite pour motif d'intérêt général et de relancer une consultation dans les plus brefs délais.

D E C I D E

Article 1 : Le lot 2 « fourniture et maintenance de bornes aériennes ou enterrées de collecte en apport volontaire » de la procédure de consultation du marché n°M2017-002 relatif à la fourniture, maintenance et renouvellement de contenants pour les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est, est déclaré sans suite ;

Article 2 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

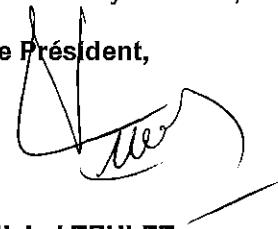
Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

17 AVR. 2018

Fait à Noisy-le-Grand, le

Le Président,



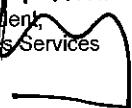
Michel TEULET



Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le :

17 AVR. 2018

Affiché - notifié le :
Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Guillaume Clédière



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93160 Montreuil-sous-Bois. »

Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr